

STATISTIQUE

Les dépenses publiques reculent en 2010

Le montant des marchés publics, recensé par l'Observatoire économique de l'achat public en 2010, s'élève à 67,28 milliards d'euros en baisse de 17 %.

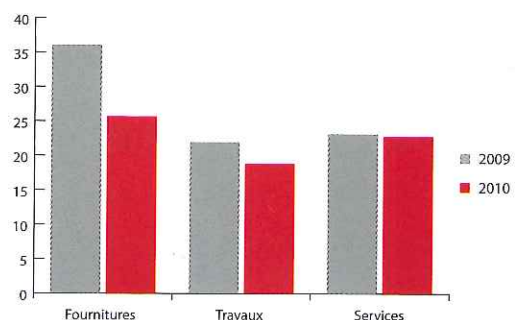
La plus forte réduction est à mettre au crédit des collectivités territoriales, qui ont acheté 18 % de moins en 2010 qu'en 2009. Ces dernières comptabilisent à elles seules 40 % du montant total des achats recensés. De même, ce sont les plus petits achats, recensés dans la catégorie inférieure à 90 000 euros qui diminuent dans les proportions les plus grandes, avec un recul de 25 %, soit une économie de 310 000 euros. En ce qui concerne les achats supérieurs à 90 000 euros, la contribution aux économies de l'État et des collectivités territoriales est comparable en valeur, respectivement de 7,8 et 6,4 milliards d'euros. Mais elle représente un effort plus important pour les collectivités territoriales pour qui cela représente 24 % en moins par rapport à son montant global d'achats et 19 % pour l'État. En

termes de catégories d'achats, ce sont les fournitures qui semblent avoir été plus mises à la diète, avec un recul de 28,8 %, à 25,65 milliards d'euros. Les achats de travaux ont aussi été modérés, avec un recul de près de 14 %, à 18,82 milliards d'euros, suivis par les achats de services, à 22,79 milliards d'euros.

En ce qui concerne l'État, les dépenses de services ont même augmenté de 16 %. Tandis que celles des collectivités territoriales connaissent une cure d'austérité drastique qui les a fait passer en un an de 8,7 à 6 milliards d'euros (-31 %). Mais plus ample encore a été l'effort produit par l'État sur ses marchés de fournitures, qui s'élevaient à 27 milliards d'euros en 2009 et ne sont plus en 2010 que de 18,1 milliards d'euros. Les statistiques de l'OEAP retiennent un périmètre d'achats de

l'État et des collectivités territoriales qui exclut les échanges entre les administrations, les acquisitions de biens immobiliers et les loyers. ■

Répartition et évolution des marchés



Source : Le recensement des marchés publics 2010, OEAP, en milliards d'euros.

HOPITAUX

Le Resah-IDF en quête de synergies avec l'Ugap

Le groupement d'intérêt public des hôpitaux franciliens a conclu un partenariat avec la centrale d'achats publics Ugap en vertu duquel ses membres bénéficieront auprès d'elle de tarifs préférentiels. Le Resah-IDF gère près de 400 millions d'euros d'achats par an, essentiellement via l'animation de groupements formés par ses 120 établissements membres. Il dispose également de sa propre centrale d'achats mise en route fin 2010, mais celle-ci ne traite qu'un faible montant d'achats. L'Ugap, de son côté, revendique un peu moins

de 400 millions d'euros d'achats effectués par son intermédiaire par les établissements de santé et du secteur médico-social.

Les synergies recherchées à travers le partenariat conclu entre les deux entités porteront sur des catégories non couvertes par la centrale et les groupements du Resah-IDF. Il s'agit d'achats non cœur de métier tels les véhicules, la gestion externalisée de parc automobile, la téléphonie mobile, le mobilier médical, mais aussi d'autres catégories plus pointues, comme les scanners. Les adhérents de l'Ugap bénéficieront

de tarifs minorés sur leurs achats auprès de l'Ugap. En retour, le Resah-IDF apportera son concours à l'Ugap pour lui permettre d'améliorer l'adaptation de son offre.

Cet accord a été conclu en janvier sous l'égide de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. Dirigée par l'ancien ministre de la santé, Claude Évin, (1989-1990), elle relaie le plan Phare qui prévoit 910 millions d'euros d'économies sur trois ans. Le Resah-IDF réfléchit à d'autres perspectives de synergies, avec notamment la centrale d'achats de l'AP-HP. ■